

COLLOQUE UPF-INED-MSH-P

# ENTRE « PETITE FAMILLE » ET FETI'I



## CHANGEMENT SOCIAL ET DYNAMIQUES FAMILIALES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

28 AU 30 AOÛT 2023

UNIVERSITÉ DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE



## Argumentaire

Depuis les années 1960, la Polynésie française a fait l'expérience d'un processus de modernisation très rapide. Dans ce contexte, la parenté et ses ressources ont joué et continuent de jouer un rôle prépondérant dans l'adaptation des individus au changement social. Quatre décennies après les derniers grands travaux sur la parenté polynésienne, ce colloque, co-organisé par la MSH-P et l'INED, vise à mettre en lumière les formes contemporaines de la famille, en Polynésie Française.

Dans la société polynésienne dite « traditionnelle », la parenté constituait le socle de l'organisation sociale. Les existences et l'activité sociale des individus s'inscrivaient alors pour l'essentiel dans le contexte de la parentèle. L'implantation du CEP (Centre d'expérimentation du Pacifique) au début des années 1960 marque une rupture brutale avec l'ordre ancien : l'« économie du nucléaire » démultiplie la croissance économique, hyper-concentrée à Tahiti, initie le « boom » urbain sur l'île-capitale, généralise le salariat, met en mouvement de grandes migrations à l'échelle du territoire, approfondit la présence de l'État et intensifie les contacts culturels avec l'extérieur.

Ces phénomènes contribuent à autonomiser les existences individuelles par rapport au cadre familial, par le biais notamment de l'indépendance économique, dans le cadre du salariat, et des migrations de travail, qui éloignent les migrants de leurs familles. Dans ce contexte, la parenté, comme ensemble organisé de relations sociales, a été profondément transformée. Elle demeure cependant une institution particulièrement structurante de la société contemporaine. Les ressources familiales jouent ainsi un rôle central dans l'adaptation des individus et pallient les difficultés de l'action publique à modérer les effets multidimensionnels de ce changement social abrupt, pour une part importante de la population.

## Objectifs

Ce colloque a pour objectif de dresser un état des savoirs sur les transformations de la parenté depuis les années 1960, et d'identifier les dynamiques contemporaines de la vie familiale. Nous questionnerons l'articulation entre famille et changement social en montrant que les liens entre les structures, les pratiques et les représentations de la parenté et le changement social sont étroits et agissent selon trois dynamiques :

1. Premièrement, la famille répercute les transformations qui affectent la société au sens large. Comme instance principale de la socialisation primaire, elle joue un rôle important dans la reproduction des positions sociales, dans la transmission et la transformation des modes de vie et des représentations sociales.
2. Deuxièmement, les transformations économiques et institutionnelles entraînent une modification des configurations familiales, des valeurs investies dans le *feti'i* et des normes de parenté. Par exemple, l'accès au salariat, la généralisation des migrations et la marchandisation des biens du subsistance – logement, alimentation, etc. - reconfigurent les relations de dépendance au sein des familles, dans un contexte où nombre de personnes envisagent et valorisent, désormais, des modes de vie plus individualisés.

3. Troisièmement, les solidarités familiales temporisent les chocs économiques et pallient les lacunes de la réponse publique. Que ce soit au moment du boom économique des années 1960, de la récession des années 1990 ou de la crise sanitaire de 2020, les relations familiales d'entraide s'activent à plein. On interrogera la stabilité de ces formes d'entraides – qui impliquent aussi des rapports de dépendance -, la manière dont elles sont mobilisées par les individus et la façon dont ils les vivent.

## Les Sessions

### **Session 1 : Quel changement social pour quelles dynamiques familiales ?**

La première session portera sur les adaptations des familles à l'extension rapide de l'économie de marché et à la diffusion des modèles familiaux européens, portés par les institutions et les politiques publiques, à travers le droit de la famille, par exemple, et dans le cadre d'une population de plus en plus diverse.

### **Session 2 : Famille et institutions publiques**

Cette session s'intéresse aux interactions et aux adaptations réciproques entre les institutions et les familles. Ici comme ailleurs, les modèles familiaux contemporains se construisent au fil d'un processus d'ajustement continu entre la diversité des pratiques entre personnes apparentées, et les pratiques institutionnelles qui pèsent sur l'organisation familiale, directement (quand l'action régulatrice vise formellement les familles) ou indirectement (par la structuration des domaines institutionnels qui pèsent sur la vie familiale, comme le marché de l'emploi).

### **Session 3 : Familles, dépendance, solidarités**

Cette session portera sur les rapports de dépendance au sein des familles, dans la période contemporaine. On s'intéressera aux pratiques de soin envers des populations vulnérables, telles que les personnes âgées, et à leurs ambivalences. Cet axe permettra d'aborder la famille comme un espace où coexistent des dynamiques inégalitaires et solidaires.

### **Session 4 : Les pratiques familiales : transmissions, ruptures, transformations.**

Entre transmission, rupture et transformation, cette session explorera la pluralisation des pratiques, des aspirations et des imaginaires familiaux contemporains entre les générations et entre les groupes sociaux. Nous entendons ainsi saisir les décalages et les syncrétismes entre des normes familiales plurielles, et les tensions qui peuvent naître de cette « polyphonie » des normes de parenté.

### **Session 5 : Familles, socialisations juvéniles et individuation**

Cette session, consacrée aux jeunes, abordera les dynamiques de changement social à travers les processus de socialisation qui s'inscrivent dans des environnements normatifs de plus en plus hétérogènes et marqués par de fortes inégalités. Elle aborde le rôle des familles, de l'institution scolaire et des pairs dans les processus d'individuation et dans la construction des identités.

## Résumés des interventions

28 AOÛT : JOUR 1

### Session 1. QUEL CHANGEMENT SOCIAL POUR QUELLES DYNAMIQUES FAMILIALES ?

Présidée par : Wilfried Rault (Ined)

#### ***Feti'i e fenua* (Ined-ISPF, 2020) les enseignements de la première enquête Famille en Polynésie française**, par Éva Lelièvre (équipe Ined-ATOLLS)

L'enquête *Feti'i e fenua* (ou enquête Famille, territoire et relations intergénérationnelles en Polynésie française) s'inspire de l'enquête Famille et logements (Insee, 2011) pour le territoire de Polynésie française. Cette enquête portant sur la collecte d'informations géographiques, socio-économiques et relationnelles concernant les membres de la famille des enquêtés et le cas échéant, en symétrie, de la famille de leur conjoint a été soutenue par le Pays et l'État (Haut-Commissariat), conçue par l'Ined et l'ISPF et réalisée en 2019-2020. Elle procure des informations uniques concernant une famille sur 10 résidant en Polynésie française décrivant la composition et la dispersion spatiale des membres de ces familles, ainsi que leurs occupations et les liens qu'ils entretiennent avec les lieux d'origine (lieu de naissance, île ou région de socialisation avant 6 ans, lieux de scolarité, etc.). Cette communication, présentera la description de l'espace résidentiel de la famille et les dynamiques familiales aussi bien en termes de mobilités de ses membres que des solidarités dont il résulte; et fera un point d'ensemble sur les enseignements que de telles données procurent.

#### **Le *feti'i* à l'épreuve du changement social : Mobilités contraintes, biens familiaux et subsistance en Polynésie française**, par Loïs Bastide (UPF-MSH-P)

Depuis les années 1960 et le déplacement des essais nucléaires français en Polynésie française, la société du Fenua est entrée dans une phase de transformation profonde, globale et rapide. Sur la période, les populations polynésiennes ont absorbé l'essentiel des effets les plus déstructurants de ces bouleversements. Dans ce contexte, la parenté (le *feti'i*) a joué un rôle majeur dans l'adaptation des individus à ces changements sociaux, économiques et culturels, en contexte polynésien. Le réinvestissement des ressources familiales et les nouveaux usages dont elles font l'objet ont contribué, en retour, à transformer en profondeur les relations au sein des *feti'i*. Dans cette communication, nous tentons d'appréhender les grandes mutations de la sphère familiale en explorant les usages par les individus des ressources de la parenté pour faire face à trois grandes épreuves. Dans le contexte de l'extension contemporaine des rapports marchands et de la progression rapide de la société salariale, la famille permet en premier lieu d'assurer la subsistance de nombreux individus, alors qu'une part importante de la population se trouve en situation de marginalisation économique. Le *feti'i* est également mobilisée pour faciliter des mobilités géographiques impératives sur un territoire soumis à de fortes restructurations géographiques caractérisées et marqué par l'hyper-concentration des ressources territoriales dans la zone

urbaine de Papeete. Enfin, les *feti'i* se structurent autour d'enjeux forts portant sur la détention, la répartition et la dévolution des biens familiaux. Alors qu'une part importante de la population se trouve exclue du marché immobilier par le niveau des prix, l'accès au foncier familial en particulier joue un rôle prépondérant dans la structuration des trajectoires individuelles. En étudiant les usages contemporains des ressources familiales pour répondre à ces trois défis –subsistance, circulation, foncier –, nous tenterons de comprendre les transformations contemporaines de la vie familiale, dans les familles polynésiennes du Fenua, et réfléchirons à la tension entre des modèles familiaux émergents et les relations de parenté au sein du *feti'i*.

### **L'évolution de la proportion de ménages complexes et des familles nucléaires en Polynésie française au fil des dénombrements, par Loïc Trabut (Ined-ATOLLs)**

Le modèle de la coresidence en famille nucléaire s'est imposé comme norme dans les sociétés occidentales post-industrielles. En Polynésie française comme en France métropolitaine, l'adjectif «complexe» désigne pour la statistique publique, les ménages dans lesquels le recensement identifie une situation de coresidence distincte de la famille nucléaire. Si dans l'Hexagone, cette catégorie est relativement rare (4,3% en 2016), en Polynésie, les «ménages complexes» représentent tout de même plus d'un quart des ménages en 2017. Au premier abord, cette surreprésentation des ménages complexes en Polynésie pourrait s'expliquer par une position différente dans les transitions démographiques, la Polynésie étant selon cette hypothèse dans une autre phase des transformations démographiques, relativement à la France métropolitaine. Selon cette logique, les ménages complexes pourraient être considérés comme l'expression d'une résistance à la nucléarisation de la famille. Néanmoins alternativement, la surreprésentation des ménages complexes non conformes aux normes de la famille contemporaine, ne révèle pas au contraire qu'il existe des raisons pratiques conduisant les familles à ne pas «adopter» uniformément le modèle de la famille nucléaire qui serait «inadapté» au contexte polynésien. En effet, sur un territoire archipélagique où l'offre scolaire, les établissements de santé et les opportunités d'emploi sont extrêmement concentrées dans les espaces les plus centraux, la co-résidence des membres de la famille représente une ressource de premier plan. A partir d'un travail publié, cette communication explore donc les raisons d'une telle surreprésentation en étudiant avec une approche critique l'hypothèse de modèle traditionnel de cohabitation et celle de l'«adaptation» aux contraintes du territoire, à partir de données ethnographiques collectées dans les années 1920 et 1960 et de la série de données censitaires collectées au XXIème siècle.

### **Les transformations de la famille depuis les décennies CEP : vers un pluralisme familial, par Louise Protar (UPF-MSH-P)**

Depuis deux années, une enquête qualitative cherche à saisir les transformations de la famille en lien avec les changements sociaux, économiques et culturels sur le territoire depuis les années 1960 et l'implantation du CEP. Une immersion au long cours auprès de familles vivant dans un quartier de l'agglomération urbaine de Tahiti a permis d'observer certains aspects de l'organisation familiale contemporaine. Des entretiens biographiques, réalisés à Tahiti, à Rangiroa et à Maupiti, avec des personnes âgées de 22 à 79 ans, livrent un panorama des trajectoires individuelles et familiales des populations de Polynésie française. En adoptant une perspective diachronique, on se penchera sur les modes de vie des personnes et les façons de

«faire famille» sur le territoire depuis les années 1960, en s'intéressant notamment aux activités économiques, aux mobilités géographiques et aux mises en couple. La diversité des organisations et des normes familiales décelées dans les récits de vie recueillis nous amènera à formuler la notion de pluralisme familial pour décrire les familles polynésiennes contemporaines.

## **Session 2. FAMILLE ET INSTITUTIONS PUBLIQUES**

Présidée par : Loïs Bastide (UPF-MSH-P)

**L'institution judiciaire en Polynésie : une justice proche des justiciables ?** par Natacha Gagné, (Université Laval)

Dans cette communication, il s'agira de poser la question de la « distance » ou encore de la proximité de la justice. Cette question possède des dimensions géographiques ou spatiales, bien sûr, mais également temporelles. D'autres dimensions renvoient à la gestion du service public de la justice, notamment aux modes d'administration de la justice, ainsi qu'aux relations entre les acteurs impliqués dans l'exercice de la justice. La question de la distance interroge ainsi la capacité de compréhension des justiciables par le personnel de la justice, tant d'un point de vue linguistique que d'appréhension des contextes locaux. Elle interroge également la capacité de compréhension par les justiciables de la justice, ce qui peut se comprendre tant en termes d'accessibilité que de lisibilité de la justice, ce qui comporte des enjeux langagiers, mais aussi d'inégalité sociale. Pour nous saisir de cette question, nous nous pencherons en particulier sur le dispositif des audiences foraines ainsi que sur le tribunal foncier, deux particularités de la justice en Polynésie française. L'attention sera portée aux interactions en audiences ainsi que lors de déplacements sur les lieux d'enquête dans les affaires de terres, moments privilégiés d'observation pour l'anthropologue du rapport entre le personnel de la justice et les justiciables « en action ». Tant les audiences foraines que le tribunal foncier, parce que les magistrats prennent notamment le temps d'écouter les justiciables et de leur donner des explications sur les procédures, sont des lieux importants de socialisation au droit et à la justice. Nous attacherons également une attention particulière aux rôles joués par les greffiers et les interprètes.

**Traitement institutionnel des violences intrafamiliales en Polynésie française : du souci d'adaptation à l'opérationnalisation de stéréotypes,** par Lucile Hervouet (UPF-MSH-P)

En Polynésie française, les violences intrafamiliales font l'objet d'une attention particulière et récente de la part des pouvoirs publics. Cette communication propose de s'intéresser aux registres interprétatifs et aux moyens mobilisés pour combattre le «fléau social» des violences intrafamiliales, selon les termes d'Edouard Fritch, ancien président de la Polynésie française<sup>1</sup>. Elle s'appuie sur une enquête qualitative par entretien menée auprès de 120 professionnels des secteurs exécutif, législatif, juridique, social, sanitaire, culturel, religieux (90 entretiens semi-directifs) et par observation (consultations médicales, réunions interinstitutionnelles, audiences au tribunal, etc.). Les pratiques et les représentations de ces acteurs ont été analysées, afin de comprendre comment ils interprètent le problème des violences intrafamiliales et comment ils cherchent à le résoudre sur le terrain, en interaction avec les personnes victimes, témoins ou autrices de ces violences. Nous verrons que

ces représentations et ces pratiques varient en fonction du parcours et de la position occupée par ces acteurs, mais qu'elles convergent globalement vers un souci d'adaptation au contexte local, dans sa dimension géographique et culturelle notamment. Or, cette préoccupation s'articule avec la mobilisation de multiples stéréotypes fondés sur la culture mais aussi sur le milieu social ou sur le genre des individus. Nous montrerons que ces stéréotypes sont aussi mobilisés pour répondre à une série de contraintes matérielles et de conflits moraux, pour justifier l'action ou l'inaction, pour définir ce qui est dicible ou non, ce qui est condamnable ou non.

**Marché de l'emploi sur le territoire, les résultats de l'Enquête sur l'emploi (2018-2022)**, par Nadine Jourdan (ISPF) et Charly Bodet (ISPF)

En 2022, la population active au sens du Bureau International du Travail (BIT) progresse à 109 900 personnes âgées de 15 à 64 ans et le taux d'emploi à 53,8 %. Le taux de chômage continue sa décrue à 9,0 %. Mille sept cents personnes supplémentaires ont un emploi et autant ont disparu du stock de personnes souhaitant travailler. L'évolution de population (+ 400 individus) s'est retrouvée dans l'augmentation de la part des inactifs ne souhaitant pas travailler, très éloignés du marché du travail par l'absence de recherches actives et de disponibilité à court terme. Le premier semestre 2022 a vu le retour à la normale de la saison touristique polynésienne, sans fermeture des liaisons aériennes et avec des conditions de déplacement allégées. Les mesures de soutien pour l'emploi se sont également complètement arrêtées. Le taux de chômage diminue en Polynésie française, seule collectivité à ne pas verser d'allocations en contrepartie d'une recherche active d'emploi, incitant peu les demandeurs à se déclarer comme chômeurs. Le taux d'emploi en Polynésie se situe au-dessus de la plupart des autres collectivités d'Outre-mer (hors Martinique et Nouvelle-Calédonie) mais demeure moindre que dans l'Hexagone (68 % en 2021, enquête réalisée en continue sur l'année). L'écart d'insertion entre les femmes et les hommes s'est réduit, alors qu'il reste important pour les plus jeunes, les moins diplômés et les habitants des rurales des Iles du Vent. L'enquête sur l'emploi en Polynésie française a débuté en 2018. Elle a été réalisée au deuxième trimestre 2022 dans l'archipel de la Société et aux Marquises. La collecte de 2020 a été effectuée aux Tuamotu-Gambier et en 2021 aux Australes. Ainsi, en 2022, il est possible de donner des résultats pour l'ensemble de la Polynésie française. Environ 97,5 % de la population en âge de travailler de Polynésie française est ainsi représentée par l'enquête.

**Rôle et place de l'emploi public dans la soutenabilité du peuplement en Polynésie française**, par Loïc Trabut (Ined-ATOLLS), Eva Lelièvre (Ined-ATOLLS) et Célio Sierra Paycha (Ined-ATOLLS).

La répartition de l'emploi public, du fonctionnariat d'Etat aux divers contrats aidés, est un bon indicateur de l'action publique. En effet, selon le principe d'équité territoriale, l'Etat, le Pays et les municipalités, ont à leur disposition l'emploi public comme instrument de développement et de redistribution spatiale des ressources. A partir des données administratives, mais aussi des données de recensement, sont ici examinées les caractéristiques et la répartition de l'emploi sur l'espace territorial polynésien, mais aussi au sein des ménages.

Ceci permet d'identifier dans quelle mesure l'emploi public entretient une dynamique locale complémentaire de l'activité privée. D'abord au niveau macroéconomique, l'emploi public constitue un amortisseur des crises exogènes que subit le territoire. Ensuite, le déploiement

des emplois publics vient suppléer la faiblesse du secteur privé dans les archipels éloignés. Finalement, nous montrons que la fonction distributive de l'emploi public peut également être identifiée au sein des ménages : les ménages n'ayant pas accès à l'emploi privé seraient alors plus enclins à émarger sur un emploi public et inversement.

29 AOÛT : JOUR 2

### Session 3. FAMILLES, DÉPENDANCE, SOLIDARITÉS

Présidée par : Eva Lelièvre

#### **Vieillesse et solidarité en Polynésie française : entre autonomie financière et dépendances familiales**, par Julie Pasquier (ISPF) et Loïc Trabut (Ined-ATOLLS)

En Polynésie française, au cours des décennies passées, l'espérance de vie s'est accrue et la fécondité a diminué. Ainsi, la structure de la population évolue lentement : le nombre de personnes de 60 ans et plus augmente tandis que la population de 15 à 59 ans diminue. Mécaniquement, le ratio entre les 60 ans et plus et les 15-59 ans augmente : il passerait de 19 en 2018 à 31 en 2030, selon les hypothèses de projection (Pasquier, La population en Polynésie française à horizon 2030, 2020). L'objectif de cette présentation est d'interroger, à partir de l'enquête *Feti'i e fenua*, les modalités d'organisation et de soutien familial autour des parents âgés dans un territoire où la famille est souvent l'unique ressource pour étayer les situations de vulnérabilité. Les résultats de la première enquête Famille en Polynésie française (*Feti'i e fenua*, Ined-ISPF, 2019/2020) montrent que les séniors (définis comme les parents des personnes de 40-59 ans) qui vivent seuls dans leur logement sont relativement rares : seul 13 % d'entre eux sont dans cette situation alors qu'ils sont 40 % à vivre en couple (et sans autre membre de la famille) et 47 % à vivre avec d'autres membres de la famille dans des configurations complexes (Pasquier & Trabut, 2022). En effet, les ménages multigénérationnels sont fréquents : ils permettent des appuis mutuels en termes de ressources ou encore d'accompagnement en cas de perte d'autonomie des parents. Les infrastructures d'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie se développent mais demeurent encore peu nombreuses et concentrées sur Tahiti et Moorea. En complément, notamment pour les îles, un dispositif a été mis en place pour le maintien des personnes dans le cadre familial, il s'accompagne d'une formation pour les aidants familiaux.

#### **Les solidarités intergénérationnelles « au concret » : apports et perspectives des méthodes qualitatives**, par Lauriane Dos Santos (UPF MSH-P)

D'un point de vue sociologique, la Polynésie française possède les caractéristiques des sociétés de type «familialiste»: les logiques pratiques et les principes normatifs de la solidarité familiale et de l'attachement à la famille semblent, en effet, nettement prévalents sur les autres types de solidarité et d'attachement social (envers la sphère professionnelle ou citoyenne, par exemple). À la manière de sociologues qui ont appréhendé la solidarité familiale en la décomposant en domaines distincts concrètement observables, cette communication présente l'intérêt d'une approche empirique et qualitative des solidarités intergénérationnelles en lien avec la vieillesse et la perte d'autonomie, au sein des familles polynésiennes contemporaines. En prenant en compte la diversité des

dimensions(morales, économiques et affectives) de ces solidarités, il s'agit d'interroger la manière dont elles sont effectivement vécues par les acteurs (les aidants familiaux ou «aidants *feti'i*», en particulier) et la façon dont elles orientent les trajectoires de vie. Peut-on, sur cette base, dépasser la dichotomie classique qui fait des solidarités tantôt une ressource, tantôt une contrainte pour les acteurs? Trois techniques de collecte des données seront mobilisées pour l'analyse: l'étude de cas par entretien approfondi, l'analyse documentaire de dossiers d'enquête sociale(2019; 2020) et les focus groups. On conclura en esquisant les contours possibles d'une enquête mixte articulant l'analyse empirique et statistique des solidarités familiales et des dynamiques qui les mettent en tension.

**Sans-abrisme en Polynésie française : le cas des mobilités intrafamiliales des personnes en situation d'errance de l'agglomération de Papeete**, par Yasmina Taerea (UPF)

Depuis une dizaine d'années, environ 300 à 400 personnes sans domicile fixe sont recensées dans les rues de Papeete. Si cette moyenne annuelle semble constante, elle ne doit pas masquer un fort taux de renouvellement de la population, avec des allers et retours réguliers, provisoires ou durables, entre la rue et le domicile familial. Ces mobilités constituent une des spécificités locales du sans-abrisme sur le territoire polynésien et permettent de comprendre les logiques sociales et culturelles qui s'articulent autour du maintien des relations, plus ou moins soutenues, entre les personnes qui vivent dans les rues et leurs familles. Pour étayer notre approche, la présente communication s'appuie sur les données recueillies dans le cadre d'une vaste enquête de terrain sur le phénomène du sans-abrisme en Polynésie française portée par la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSH-P) entre septembre 2020 et décembre 2021et aborde le cas du fa'a'amura'a, des tensions, solidarités et circulations familiales ainsi que les ruptures conjugales que vivent les personnes en situation d'errance.

**Le Rāhui en Polynésie française : Parenté et gestion des ressources naturelles à Tahiti et aux Tuamotu**, par Tamatoa Bambridge (CNRS-Criobe)

Si les rapports de parenté représentent aujourd'hui une part importante des relations qui structurent la gestion des ressources à l'échelle locale, ceux-ci doivent être mis en perspective avec l'organisation sociale existante. Le statut d'expert (tahu'a) continue de jouer un rôle déterminant dans cette gestion en Polynésie. Cette proposition explore les conditions dans lesquelles les rapports de parenté, les statuts anciens et les nouvelles responsabilités (comme celle de maire) sont aujourd'hui mobilisés moins pour gérer une ressource que pour ajuster les relations entre les humains en lien avec des enjeux de gestion locaux. Nous analyserons en outre les difficultés de cette mobilisation des rapports de parenté en relation avec les politiques publiques. Des exemples du rāhui aux Tuamotu et à Tahiti nous serviront de fil conducteur.

#### **Session 4. LES PRATIQUES FAMILIALES : TRANSMISSION, RUPTURES, TRANSFORMATION.**

Présidée par : Louise Protar (UPF-MSH-P)

##### **Quantifier l'occurrence et le périmètre du *fa'a'amura'a* à travers diverses sources, par Célio Sierra-Paycha (Ined-ATOLLS)**

Anthropologues et ethnologues ont depuis longtemps documenté les pratiques de confiage et d'adoption dans les sociétés polynésiennes et plus largement dans le Pacifique sud. Au-delà de ces observations ethnographiques localisées, jusqu'à récemment aucune description ni quantification globale du *fa'a'amura'a* n'avait été réalisée à l'échelle de l'ensemble des archipels de la Polynésie française. Cette présentation, combinant les données de trois sources d'information quantitative va tenter de dresser un tableau global de la pratique, de son évolution et des liens tissés entre les différents acteurs. S'appuyant sur les données des recensements qui permettent d'observer ce phénomène, il s'agira de cerner les caractéristiques sociodémographiques et les origines géographiques des femmes donnant et accueillant des enfants *fa'a'amu*. Ce qui permet une réflexion d'ensemble sur les différentes situations de confiage d'enfant dans les ménages de Polynésie française. Puis, mobilisant une enquête auprès des collégiens de Polynésie française (2019), ainsi que les données de la première enquête Famille menée sur le territoire (*Feti'i e fenua*, Ined-ISPF, 2020), la pratique pourra cette fois être décrite du point de vue des enfants confiés ce qui permettra de préciser leur place dans l'univers familial.

##### **Les magistrats confrontés au *fa'a'amura'a* : les dilemmes et défis relatifs au confiage d'enfants en pratique, par Natacha Gagné (Université Laval)**

Cette communication s'inscrit dans le cadre d'une recherche menée sur la justice en Polynésie française depuis 2014 qui consiste en une ethnographie de situations judiciaires. Elle se fonde sur des observations d'audience au siège du Tribunal de première instance de Pape'ete, aux sièges des sections détachées des Marquises et des Îles Sous-le-Vent ainsi qu'en tournées foraines. Elle se base également sur des entretiens semi-dirigés avec le personnel de la justice, des services sociaux, des avocats et d'autres agents de l'État et de l'administration territoriale. Des observations du travail quotidien du personnel de la justice en dehors des audiences, notamment aux greffes, furent également réalisées. Dès les premiers contacts avec le personnel de la justice en Polynésie, une spécificité dont tout le monde parlait était le *fa'a'amura'a* ou *fa'a'amu*, soit la pratique du confiage d'enfants. Si cette coutume est celle qui intrigue le plus les magistrats, elle a tôt fait de les déconcerter et même, parfois, de susciter leur réprobation. C'est à la prise en compte de cette pratique coutumière par une justice en principe réfractaire aux particularités culturelles que nous nous intéresserons. En particulier, nous aborderons la question sous l'angle des pratiques des magistrates et des magistrats. Nous nous intéresserons aux dilemmes éthiques qu'ils éprouvent, mais également aux manières dont ils gèrent concrètement l'écart entre normes nationales et normes locales, entre leurs propres représentations et les réalités qu'ils appréhendent dans leurs rencontres avec les Polynésiens et leurs expériences de la vie en Polynésie, mais également entre leurs convictions propres et celles des justiciables. Cette communication permettra d'explorer la singularité des procédures et des jurisprudences en Polynésie française concernant le confiage d'enfants et, plus largement, les défis relatifs à la diversité culturelle, sociale et linguistique présente sur le territoire.

**Entre-soi juvénile à Taha'a : construction contemporaine d'une exemplarité guerrière**, par Aurélien Esgonnière du Thibeuf (CREDO)

À partir de l'ethnographie de jeunes hommes de Taha'a menée entre 2014 et 2018, cette présentation porte sur l'analyse des modalités pragmatiques de construction d'une forme d'appartenance qui se révèle être fondée sur une tension entre des processus de mise en pratique d'égalités de principe et la cristallisation de distinctions établies sur la recherche d'exemplarité. En identifiant l'appartenance de jeunes acteurs à ce qu'elle peut qualifier de «gangs» de délinquants oisifs, drogués ou désœuvrés, une part de la littérature océaniste tend à réduire la jeunesse masculine à une étape développementale chargée de troubles sociaux liés à une désorganisation des instances traditionnelles de socialisation dont ses représentants seraient tantôt les victimes et tantôt les agents. Ce travail montre que les collectifs de jeunes accompagnés sont structurés selon des logiques spécifiques qui témoignent au contraire d'une forme de continuité avec l'organisation et l'histoire sociale plus générale de Taha'a et des sociétés polynésiennes. Leurs principes d'égalité sont mis à l'œuvre par des actes de commensalité ainsi qu'au travers d'actions accomplies sur et par le corps. Cependant, ces pratiques, ces processus et les performances qui y sont associées sont également vecteurs de distinctions, eu égard aux capacités et à l'investissement de chacun dans l'asymétrie de «jeux» de reconnaissance et de distribution de l'exemplarité. Aussi, ce qui permet de penser et d'exercer des formes d'égalité entre pairs contribue par un même mouvement à les distinguer et à les hiérarchiser. À propos des jeunes hommes observés, il s'agira donc, d'une part, de défendre l'idée selon laquelle être «pareil» ne signifie pas pour autant être «équivalent». D'autre part, j'interrogerai la perspective selon laquelle, en incorporant les valeurs promues par les règles tacites d'échange, d'entraide et de réciprocité, ainsi qu'en donnant à voir les vertus de la compétition dans la coopération en termes de promotion sociale, les groupes de jeunes concernés soutiennent plus qu'ils n'entravent la cohérence globale de la société.

**Que met-on dans son assiette tous les jours en Polynésie française ? Enseignement de l'enquête Budget des familles**, par Mathieu Bolduc (ISPF)

En 2015, l'enquête Budget des familles permettait d'établir la structure de consommation des ménages, dont celle des dépenses alimentaires. En convertissant ces dépenses en quantités consommées, il est possible d'en déduire la composition journalière en termes de répartition des principaux nutriments, protéines, lipides et glucides. Une classification des parts de protéines, lipides et glucides (amidon et sucres) des ménages répondants de l'enquête met en évidence quatre régimes alimentaires distincts. Ceux-ci caractérisent des modes de consommation alimentaire en Polynésie française qui diffèrent selon le groupe social et l'archipel de résidence. Ainsi, la diète majoritaire pour 40 % de la population polynésienne se compose de repas riches en lipides (fritures), un quart de la population a un régime alimentaire basé sur le riz et du pain (ménages aux ressources les plus modestes), un second quart de la population a une consommation marquée par une teneur en sucres élevée dans sa diète quotidienne (ménages plus aisés des Îles-du-Vent et des Marquises), enfin, une personne sur dix fait des repas très riches en protéines notamment du poisson (plutôt aux Australes et aux Tuamotu-Gambier). Ces modes d'alimentations révèlent des facteurs de risque sur la santé, associés en particulier au diabète, à l'insulinorésistance, aux maladies cardiovasculaires et au surpoids.

30 AOÛT : JOUR 3

## Session 5. FAMILLES, SOCIALISATIONS JUVÉNILES ET INDIVIDUATION

Présidée par : Célio Sierra Paycha (Université de Paris I Panthéon-Sorbonne)

### **Former la jeunesse polynésienne ou d'inégales jeunesses en Polynésie française ?** par Hugo Bréant (ATOLLS-Ined)

En Polynésie française, comme dans l'Hexagone, "la jeunesse" est souvent décrite comme l'avenir du territoire, comme une partie de la population qu'il faut particulièrement accompagner vers la formation et l'emploi. À partir de deux enquêtes menées par l'équipe Atolls auprès de jeunes polynésiens et polynésiennes et à l'aide de méthodes quantitatives et qualitatives (enquête auprès des élèves de troisième et auprès des étudiants et étudiantes en Polynésie française, dans l'Hexagone et à Montréal), cette communication se propose de montrer que les trajectoires scolaires et étudiantes sont un important révélateur des ressources inégales dont disposent les jeunes et leur famille en Polynésie française. En effet, depuis l'enfance, des inégalités multiples se forgent face à l'école et hors de celle-ci, puis s'installent à mesure que les jeunes grandissent. Malgré les forts investissements publics effectués depuis plusieurs décennies, inégalités scolaires, territoriales, sociales et de genre se combinent et dessinent les contours de jeunesses aux parcours très contrastés.

### **“Fa’a tāne” ! Famille et construction de soi comme *māhū* ou *raerae* à Tahiti,** par Mickaël Durand (Ined ATOLLS)

Les *māhū* et *raerae* sont les deux catégories de personnes transgenres de Polynésie française. Alors que les *māhūs* sont présents sur Tahiti dès avant l'arrivée des premiers colons, les *raerae* sont une catégorie plus récente et plus stigmatisée. Les deux renvoient à des individus nés hommes mais de genre féminin, prenant le rôle social des femmes, les *raerae* performant une féminité plus européanisée et urbanisée que les *māhū*. La littérature sur ce phénomène répandu dans tous les territoires de la région le désigne par « liminalité de genre ». Cette communication abordera la question du rôle de la famille dans la construction de cette liminalité et de ces identités. Trois angles seront privilégiés : la socialisation de genre en famille, les modalités du contrôle familial de la féminité de ces personnes transgenres, et l'impact de la liminalité de genre sur la solidarité familiale et la productivité. Le propos se fonde sur une enquête ethnographique (juin-juillet 2021) à Tahiti qui compte 25 entretiens semi-directifs approfondis, réalisés dans le cadre du projet ANR « ATOLLS » (Ined).

### **L'usage des langues dans les familles de Polynésie française, quelque part entre choix, reproduction et contrainte sociétale,** par Jacques Vernaudo (UPF-EASTCO) et Marie Saläun (URMIS)

À partir d'enquêtes empiriques (observations et entretiens) menées depuis 2010, complétées par la consultation d'archives sur les questions linguistiques, cette communication vise à rendre compte des transformations contemporaines des pratiques langagières et des représentations au sein de familles de Polynésie française (Tahiti, Moorea, Rurutu, Nuku Hiva) autour des langues polynésiennes et du français. Quelles sont les idéologies linguistiques en présence, quelles sont les stratégies de transmission, quelles sont les pratiques observables ?

La combinaison de l'observation de terrain à la recherche archivistique répond à la nécessité de prendre au sérieux la notion de contexte, dans toutes ses dimensions : à la fois espace physique, espace d'interrelations et produit d'une histoire située. Il s'agit de comprendre des expériences individuelles toujours singulières, qui ne font sens que replacées dans le cadre d'une expérience collective dont il faut retracer avec précision les conditions historiques, sociales, politiques, culturelles. Ainsi, les pratiques langagières dans l'espace familial sont moins des « choix » libres et éclairés que des réponses instrumentales rationnelles aux évolutions d'un environnement professionnel, scolaire, culturel, en fonction d'un déjà-là linguistique dont les acteurs ont hérité. À ce titre, depuis l'époque des essais nucléaires, la place des langues dans l'espace public et privé a été particulièrement fluctuante, selon des mouvements parfois paradoxaux. Le français est désormais la seule langue officielle de la Polynésie française alors que le tahitien a été langue co-officielle de 1980 à 1992. Les langues polynésiennes, autrefois bannies de l'école, font l'objet de politiques éducatives volontaristes depuis une vingtaine d'années. Dans les familles, la lente érosion de la transmission intergénérationnelle des langues polynésiennes semble se poursuivre, au profit d'une variété locale du français, alors qu'émerge une conscience aiguë de leur vulnérabilité et de leur valeur patrimoniale et identitaire.



Avec la participation de

Cet évènement a bénéficié du soutien financier  
du projet ATOLLS financé par l'ANR n°18-CE22-0001

## COLLOQUE UPF-INED-MSH-P

**ENTRE "PETITE FAMILLE" ET FETI'I :**  
CHANGEMENT SOCIAL ET DYNAMIQUES  
FAMILIALES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE  
28-30 août 2023

### COMITÉ D'ORGANISATION :

Loïs Bastide (UPF-MSH-P)  
Eric Conte (UPF-MSH-P)  
Laura Giraud (UPF)  
Lucile Hervouet (UPF-MSH-P)  
Éva Lelièvre (Ined)  
Cyrielle Michineau (UPF)  
Louise Protar (UPF-MSH-P)  
Lauriane Dos Santos (UPF-MSH-P)  
Célio Sierra-Paycha (Univ. Paris I Panthéon-Sorbonne-Ined)  
Loïc Trabut (Ined)

### INFOS PRATIQUES

Université de Polynésie française :  
Amphi A2, Campus d'Outumaoro - Punaauia

